



2024/1

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20241003-D-2024-46-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2024  
Date de réception en préfecture : 10/10/2024

Département du Val d'Oise  
**Ville de La Frette-sur-Seine**

## Conseil Municipal du 3 octobre 2024 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/46

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 15  
votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept septembre, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

### Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Philippe  
BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Christian  
TETARD, Patrice GOSNET, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine HOUREZ,  
Grégory BENOIT, Laurent FOHRER,

### Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,  
Philippe BARBIER par André BOURDON.  
Nathalie JOLLY par Bernadette VOOGSGERD,  
Patrice JACQUET par Philippe AUDEBERT

### Étaient absents :

Julia NOJAC et Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurent FOHRER a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU VAL  
D'OISE (SDEVO) POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DU QUAI DE SEINE SUR LA  
SEQUENCE 5**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-  
23.

Vu le cahier des charges et les préconisations du SDEVO relatif aux travaux d'enfouissement  
des réseaux aériens sur les domaines publics et privés,

Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux  
aériens sur les domaines publics et privés dans le cadre de l'opération d'aménagement du  
quai de Seine sur la séquence 5 (entre la rue Pasteur et le chemin de la côte à Boivin)

Considérant qu'au titre de ces travaux, la commune sollicite l'aide financière du Syndicat départemental d'énergie du Val d'Oise au titre du dispositif « Subventions aux enfouissements de réseaux »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Val d'Oise (SDEVO) pour les travaux d'enfouissement des réseaux du quai de Seine, entre la rue Pasteur et le chemin de la côte à Boivin.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

  
Le Maire,  
Philippe AUDEBERT

  
Le Secrétaire de Séance  
Laurent FOHRER

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 10.10.2024.
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 10/10/2024 ....